

Administration du pétrole—Loi

Le bill à l'étude, dans sa forme actuelle, doit être retiré. Notre parti est prêt à collaborer pleinement pour accorder au ministre toute autorité législative dont il a besoin pour maintenir le prix du pétrole et le régime de protection qu'il a mis sur pied et pour percevoir le droit à l'exportation nécessaire à son application.

M. Firth: Monsieur le président . . .

M. Douglas (Bruce): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je suis persuadé que le député de Sault-Sainte-Marie, parlant de l'appareil ADAC, ne voudrait pas mal informer la Chambre. Je pense qu'il a dit que l'appareil ADAC nécessitait six à huit fois plus de carburant que les trains ou les autobus. J'aimerais éclaircir un ou deux points et les faire consigner au compte-rendu.

Le vice-président: A l'ordre. Le député de Bruce ne fait pas vraiment un appel au Règlement, mais veut plutôt intervenir dans la discussion. Il aura la parole en temps voulu s'il désire prendre part au débat.

M. Firth: Merci, monsieur le président. Je pense qu'il y a très peu de députés qui savent ce que représente le fait de devoir payer \$2.25 le gallon de carburant pour faire fonctionner leur moto-neige. De même, très peu de députés savent ce que représente le fait de devoir payer \$1 le gallon de mazout dans l'Arctique, surtout s'il faut brûler de 25 à 30 gallons par jour lorsque la température descend à -50° . Une grande quantité de mazout est transportée par avion dans bien des régions parce que c'est une nécessité de la vie, particulièrement aux confins de l'Arctique. Je ne pense pas non plus qu'il y ait beaucoup de députés qui savent ce que représente le fait de devoir pomper soi-même son carburant ni de devoir se brûler les mains d'essence en pompant le carburant dans le réservoir d'un avion qui doit partir pour une mission très importante et de devoir payer \$2.25 le gallon pour du 80-87 ou du 110-120. Je ne pense pas que ces termes évoquent la moindre chose pour de nombreux députés ici présents, mais ils sont très courants dans ma circonscription.

Le prix moyen du fuel dans le haut Arctique atteint \$1 et plus le gallon, ce qui est très déplorable. Je suis heureux de constater la présence à la Chambre ce soir du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien car il est au courant, j'en suis sûr, d'un certain programme lancé à Old Crow au Yukon. Il met à contribution une autre sorte de combustible puisqu'il est impossible de transporter par avion du fuel à Old Crow pour chauffer la clinique et l'école à la longueur d'année.

Ce programme, qui a donné d'excellents résultats, prévoit l'utilisation du bois de chauffage pour l'école, ce qui crée une industrie dans un petit village comme Old Crow. Les gens abattent des arbres et font appel à leur propre main-d'œuvre et à leurs ressources pour le chauffage de l'école. Il s'agit là d'un excellent programme et il y aurait lieu d'en considérer l'application dans certains petits villages de l'Arctique, ceux surtout qui se trouvent en deçà de la limite de la végétation arborescente.

Cette question mérite un examen attentif. Certaines sociétés aériennes comme la Pacific Western exigent des tarifs plus élevés pour le transport des voyageurs et des marchandises sur les vols en direction et au départ de l'Arctique que sur les autres vols. Les avions de cette société font le plein au puits même, à Norman Wells. La société emploie des 737 et autres appareils modernes, mais elle a des tarifs plus élevés qu'Air Canada ou les autres transporteurs habituels pour les Territoires du Nord-Ouest.

[M. Balfour.]

Pourquoi laissons-nous des sociétés comme l'Imperial Oil extorquer les Canadiens en exigeant pour le carburant qu'elles fournissent à la Pacific Western Air Lines à cet endroit plus que dans les autres régions du Canada? Cela me semble ridicule et je pense que tout le monde est de mon avis. Ce sont des péniches qui transportent le combustible au nord de Norman Wells. On paie parfois davantage pour le transport au nord de Norman Wells qu'au sud de cette localité, même s'il est assuré par la même entreprise. Il faudrait étudier attentivement ces questions.

Ce n'est pas tout. J'ai autre chose à dire. Combien de gens ici ou dans le sud du Canada savent ce que c'est que d'avoir à payer de \$2.25 à \$3 le gallon de carburant pour son véhicule automobile dont on a besoin pour gagner sa vie? C'est ce que les gens du Nord doivent payer et il n'y a pas de dégrèvement d'impôt alors que les agriculteurs du sud du Canada ont droit à un dégrèvement d'impôt sur le coût du carburant qu'ils utilisent pour la production agricole.

● (2100)

L'Inuit ou l'Indien doit payer au-delà de \$2.25 le gallon pour faire marcher son matériel motorisé et aller à la pêche ou à la chasse au caribou pour nourrir sa famille et il n'a droit à absolument aucun dégrèvement. Il n'est pas même considéré comme agriculteur mais il travaille pourtant à sa terre en pêchant et en chassant le caribou ou l'original tout comme le fait l'agriculteur ici sur ses terres, mais ce dernier a droit à un dégrèvement d'impôt et n'a pas à payer autant pour son carburant de qualité inférieure.

C'est une question que les députés devraient étudier. Il y a environ 40,000 personnes dans tous les Territoires du Nord-Ouest. Ce ne sont pas tous des chasseurs et des trappeurs, mais ils doivent payer ces prix élevés pour le carburant qu'il leur faut pour récolter leurs moissons, et je crois qu'on devrait songer à leur accorder une sorte de dégrèvement d'impôt.

[Français]

M. La Salle: Monsieur le président, c'est avec plaisir que je participe au débat sur un bill qui revêt, je pense, une très grande importance. J'aimerais au tout début de mes remarques relire son titre:

Loi imposant des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, prévoyant une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et réglementant le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation.

J'imagine bien que le ministre responsable doit viser à assurer l'approvisionnement nécessaire au meilleur prix possible pour tous les Canadiens en ce qui touche à ces produits. Ce qui nous inquiète, ce ne sont pas les objectifs fondamentaux du gouvernement, ce sont les moyens qu'il veut prendre pour les réaliser. Comme tant d'autres députés, je crois qu'il existe des moyens acceptables qui pourraient avoir comme conséquence des résultats beaucoup plus sains, au nom du fédéralisme, dont nous parlons si souvent, que les moyens qu'on nous présente dans ce projet de loi. Il est également clair dans le bill, monsieur le président, qu'il y a absence d'accord avec les provinces. S'il y a absence d'accord entre les provinces, le fédéral aura tous les droits pour décider que les pouvoirs seront permanents de fixer les prix du pétrole et des produits pétrochimiques. Et si l'on peut faire un peu d'extrapolation, compte tenu des objectifs que poursuivra la commission d'énergie, je pense que ce bill ne s'applique surtout